

vraiment comique: «prenez garde, Monsieur Dumont; vous oubliez que vous n'êtes pas à la charge de M. le curé, mais bien à celle de la République. » Sans vouloir relever l'inconvenance de ce terme qui assimile les fonctionnaires de l'Etat à des valets à la charge d'un maître, nous demanderons au Petit Nord de vouloir bien nous dire quel tort M. Dupont a bien pu causer à la République, en faisant respecter la loi, qui existe pour tout le monde, même pour les créateurs du Petit Nord. M. Simon ne doit pas ignorer que la loi défend aux crieurs de journaux d'annoncer autre chose que le titre de leur journal, et qu'en outre, ils doivent être munis d'un permis de circulation. Si le garde de Lannoy a transgressé le crieur du Petit Nord, c'est parce que celui-ci ne respectait pas la loi, en criant devant l'église le titre du journal, qu'il accompagnait de commentaires plus ou moins étonnants.

» Pour un peu, si on l'avait demandé, il aurait déclaré tout son journal. Nous pouvons même que M. Dupont a été fort indigne, en ne dressant pas de procès-verbal comme il était en droit de le faire. Aujourd'hui même, s'il avait voulu se venger, il aurait pu le faire, en verbalisant contre le même crieur, qui annonçait son journal, en ajoutant: «Le journal affaire de Lannoy. » Il n'y a pas deux façons d'interpréter la loi, ce qui est interdit aux autres journaux, ne peut être permis au Petit Nord. Ce journal ferait bien de contrôler ses nouvelles avant de les publier. Il ne serait pas forcément continuellement des rectifier le lendemain, et ne jeterait pas le trouble dans les esprits, comme il l'a fait pendant les grèves, alors qu'il annonçait les incendies d'Armentières. Lorsqu'on ne dit pas le journal, mieux informé de la région, lorsqu'on possède un fil télégraphique spécial, on doit se tromper moins souvent. On ne s'exposerait pas ainsi à être ridiculisé par tous ceux qui savent ce qu'il faut dire de ces affirmations. Le Petit Nord désire la révocation du garde de Lannoy, pour caser un de ses amis, il pourrait attendre longtemps encore, car on ne nous fera jamais croire qu'il faut aimer le Petit Nord pour être bon républicain et que quiconque n'a pas pour lui une admiration sans bornes trahit son devoir. »

Un écuyer a fait une chute, hier, dans la cour d'une école de la rue de Paix et s'est foulé les nerfs du genou.

Cette écuyère, nommée Victor Vergote, a été transportée chez ses parents, rue Saint-Joseph.

Nous avons signalé l'accident qui s'est produit avant-hier dans la rue Torgot. La cabaretière, victime de cet accident, se nomme Marie Letellier. Elle a eu la clavicule de l'épaule droite fracturée par la roue de la voiture. Le conducteur, Barthélemy Lewille, domestique, a été l'objet d'un procès-verbal pour blessures par imprudence.

La police a arrêté, hier, dans une maison de la rue de Toulouse, une ouvrière, Sophie V..., accusée d'avoir dévalisé la garde nationale, elle-même demeurant dans la rue Saint-André.

Sophie V... n'a pas cherché à nier le fait qu'on lui reprochait. Elle a été conduite au dépôt de sûreté.

Plusieurs sociétés musicales de Lille doivent assister à la grande fête patronale que donne la ville d'Armentières. Ce sont: l'Étoile de la Madeleine, la Fanfare de la société de gymnasie de Wazemmes-Lille, l'Harmonie lilloise, la Montinoise, la musique des Sapeurs-pompiers de Lille.

Un détachement du bataillon des sapeurs-pompiers de Lille se rendra à Saint-Quentin, au grand concours de pompes organisé en cette ville.

Pour rester dans la stricte légalité, les constructeurs-mécaniciens et fondeurs de Lille ne fermeront leurs ateliers que le samedi 18 courant.

C'est par erreur qu'un journal a annoncé que le C. F. Vives-Lille avait accepté la réduction de la journée à 10 heures de travail.

On nous écrit de Lille que les 100 ouvriers de MM. Dujardin frères, constructeurs-mécaniciens, rue Pailloux, ne se mettront pas en grève ce soir, mercredi, comme le bruit en avait couru, les patrons prolongeant jusqu'à samedi la remise des livres.

Dans une réunion qui a eu lieu lundi à l'Hôtel-de-Ville de Lille, M. Tillet a donné lecture du rapport sur l'œuvre des fourneaux économiques. Il résulte de ce document qu'il reste en caisse une somme de 62 000 fr., qui sera employée l'hiver prochain, si la nécessité s'en fait sentir.

Voici le mouvement de la population de Lille, pendant les mois d'avril 1880: Naissances 501; décès 492; Mariage 95; enfants morts nés 36.

On parle depuis ce matin, à Lille, d'un grand assassinat qui aurait été commis aux environs de Beauvais et dont l'auteur serait activement recherché à Lille. On ne peut s'imposer le devoir de contrôler l'authenticité de ce bruit que nous ne donnons que sous toutes réserves.

La commission municipale, chargée de l'organisation de la fête du 14 juillet vient de présenter à l'approbation de M. le Maire de Lille, le programme que elle a élaboré de concert avec l'autorité militaire. En voici les principales dispositions. Le 14 juillet, à 9 heures du matin. — Grande revue sur le Champ-de-Mars, des corps de troupe de la garnison et du bataillon des sapeurs-pompiers et des canonniers sédentaires.

A 11 heures, fête scolaire sur l'Esplanade. A deux heures, Festival d'harmonies, de fanfares et d'orphéons auquel sont invitées toutes les sociétés de la région.

Des primes en argent seront tirées au sort. A neuf heures illumination du boulevard Vauban et de la rue Nationale.

A dix heures, feu d'artifice, place de Tourseing.

Voici un voleur qui n'a pas couru loin. Le nommé Adolphe Bécarré était entré, il y a trois semaines, comme employé dans les bureaux de l'office de publicité de Mme Garcia, rue des Prêtres, à Lille. Lundi matin, il disparaissait tout à coup. On l'a pu être muni d'une somme de 1,700 fr. qui se trouvait dans la caisse. Vous croyez peut-être que maître Bécarré se hâta de passer la frontière afin de jouir de sa bonne subaine. Pas du tout, il s'en alla tranquillement, rue des Suaires, à deux pas de l'établissement qu'il venait de quitter. Là, il fut pris et tant qu'il était en état complet d'ivresse quand la police l'arrêta pour le soustraire au danger qu'il courait de se faire écraser par ses voitures. Cette commission était un bien vilain tour que le lieu des pochaards jouait à son avantage. Au poste de police, on fouilla l'ivrogne; la somme, relativement importante, trouvée sur lui éveilla la curiosité de deux policiers qui, un peu plus tard, découvrirent le pot aux roses. La plus grande partie des 1,700 fr. venait de l'office de publicité et Bécarré était lui, au Palais-de-Justice.

Encore M. Philippart ! On lit dans le Wiener Allgemeine Zeitung: « M. Philippart vient d'offrir, au nom d'une Société française, trois millions et demi de florins de la propriété de l'Herculestad. Il s'agit, paraît-il, de la création d'une banque de jeu.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE Audiences du 16 juin 1880

Il faut vraiment que la prison exerce une attraction sur certaines natures; il y en a qui y retournent toujours quand ils y sont. Une fois.

Theodore Dagneau, de Roubaix, est un bonhomme de 59 ans, qui a bien employé son temps. Il a vu modestement une dizaine de condamnations, mais ses états de services, lus par M. le président en portent le chiffre à 18, non compris celle que probablement il va cueillir aujourd'hui. Les titres de Dagneau sont variés: mendicité, vagabondage, fraude, il a une foule de condamnations pour arriver à se faire nourrir aux frais de l'Etat.

Ces jours-ci, en effet, l'agent de police Demarchelier qui tenait à l'œil ce redoutable sans domicile, crut le voir escamoter. Il se précipita sur lui et le trouva sous le bras de Mme Pollet, de la rue de Tourcoing, avait mis pendre à l'air, près de sa maison.

Le garde alla trouver cette dame et lui demanda si rien ne lui avait été soustrait. Elle répondit que non, elle ne pensait pas. Le tour avait été si bien joué qu'il fallait l'œil d'Argus de la police pour l'avoir vu.

L'agent Demarchelier se mit donc sans perdre de temps à la recherche de Dagneau et il le retrouva à l'hôtel de la rue d'Alsace, d'une chambre qui semblait être mise et d'une cravate qui dissimulait le mieux possible sous son bras.

Dagneau répondit à M. le Président qu'il n'a pris ces objets que pour s'en servir.

Cela n'a plus servi à rien, dit le magistrat à l'accusé qui semble en effet depuis longtemps brouillé avec la linge frais. — 6 mois de prison.

Nous rappelons que les souscriptions pour la Société d'Assurances générales sont reçues chez M. J. Decroix, Verrier, Verley, à Roubaix, rue du Curair, à Tourcoing, rue de Tournai.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DU NORD Constitution de la section de Lille

On nous communique le procès-verbal suivant: Lundi soir, à eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville, la réunion constitutive de la section de l'arrondissement de Lille. Trois des membres organisateurs, MM. Suéris, Guillot et Verly ont pris place au bureau, le premier en qualité de président provisoire.

M. Suéris, après avoir déclaré la séance ouverte et remercié l'assistance de l'accueil qu'elle a fait à l'appel des fondateurs de la Société, a exposé dans une intéressante allocution le but et l'utilité des associations géographiques. Il a rappelé l'importance de la géographie au point de vue politique général, montrant la puissance et les progrès des nations diverses antiques et modernes se développant proportionnellement au développement de leurs connaissances et de leurs entreprises géographiques; et au point de vue de la prospérité industrielle et commerciale qui est et reste subordonnée, elle aussi, aux progrès de la science géographique. Il a démontré par quelques exemples frappants la nécessité des associations de ce genre de celle qu'il inaugurerait dans cette séance, pour vulgariser une science qui est l'une des bases de l'économie politique, pour favoriser pratiquement les entreprises propres à ouvrir de nouveaux débouchés commerciaux et de nouvelles sources de produits et pour améliorer ceux qui existent déjà en perfectionnant les moyens de relation.

L'orateur a rappelé qu'en matière d'entreprises et de découvertes géographiques, la France a pour ainsi dire, le droit d'aînesse, et que c'est aux marins, aux armateurs, aux négociants français que revient l'honneur d'avoir conduit les premiers navires européens sur la plupart des points encore inconnus du globe, et d'avoir paré la plupart des grandes colonies qui sont devenues les plus riches contrées du monde, en Amérique, en Asie et en Afrique.

Malheureusement, sans l'influence d'événements que l'on n'a pu prévoir, et si l'on a ajouté ce mouvement d'expansion et ce génie des grandes entreprises s'est ralenti, puis s'est endormi, et la puissance extérieure de notre pays a diminué bientôt dans la même proportion. Cet esprit hardi, cet essor, se réveille depuis quelques temps, et ce sont les associations géographiques qui sont appelées à leur rendre leur antique vigueur; notre société, messieurs, apportera son contingent à cette restauration de nos glorieuses et fécondes traditions nationales.

L'orateur expose ensuite le système fédératif des diverses sections qui sont appelées à constituer la Société de géographie du Nord. Les sections d'Amiens, Arras, Douai, Valenciennes, Lille, Tournai, Calais, Roubaix de Lille comprend actuellement 176 membres. Le total des sections en comprend 1380.

Il donne alors lecture du projet de statuts qui à l'unanimité, est renvoyé au futur congrès, et de la liste des adhérents de la section de Lille.

Il est procédé ensuite à l'élection du bureau définitif. Sont élus: Président: M. Paul Crépy; Vice-Présidents: MM. Henri Bossut (Roubaix), Tellier, Jardin, Verkinder, Verly;

Secrétaire-Général: M. Suéris; Secrétaires: MM. Guillot, Van-Honde; Trésorier: M. Froment, fils; Bibliothécaire: M. A. Reoutard; Comité administratif: MM. Fozck père, abbé Vassart (Roubaix), Dassonville, Le Roux (Tourcoing), Fremaux (Armentières), Ed. Agache, Carré, Damiens, commandant Delamarre, A. Descamps, Lévyard, Gosselt, Macquelet, Toussaint, Toussaint, Warré. L'assemblée fixe au 1er janvier, le point de départ de l'année sociale.

Sur la proposition de M. Verly, qui rappelle que le Nord a l'honneur de compter parmi ses enfants l'une des illustrations scientifiques de l'époque, qui est en même temps l'un des plus glorieux serviteurs de la France au point de vue du développement colonial, l'assemblée décide à l'unanimité que la présidence honoraire de la Société de géographie du Nord sera offerte à M. le général Faiderbe.

La séance est levée à dix heures.

Lettres Mortuaires et d'Obits à l'imprimerie de la rue de la Cour, à Roubaix. Les deux dernières éditions de *Roubaix et dans la Gazette de Tourcoing* (journal quotidien)

— DUNKERQUE. — L'individu arrêté samedi et que l'on croyait être l'auteur du crime de Broubaix a été relâché.

la table où se trouvaient poudres et munitions. Une explosion se fit entendre aussitôt. Le malheureux commissaire délégué à cette cible, fut renversé et reçut une grave blessure au bas ventre. Un pompier eut un côté de la tête grièvement endommagé.

— CASQUONS. — La femme Bricourt avait la mauvaise habitude de mettre couché avec elle un petit enfant âgé de six semaines. Dimanche, en se levant, elle le trouva mort. Il avait été asphyxié.

— COUNSEUR. — La reprise des travaux des ouvriers pendulaires a eu lieu lundi dans la section de Counseur. La grève, commencée le 3 mai, a donc duré plus d'un mois.

La démarche que les patrons de la section de Jeumont ont faite près des ouvriers n'ayant abouti à rien, la grève se continue de ce côté.

— HAUSSE. — Il y a environ 6 mois nous avons rapporté qu'un employé des contributions indirectes avait été trouvé pendu à Haussay; on ne savait si sa mort devait être attribuée à un suicide ou à un crime. Dernièrement quelques journaux annonçaient l'arrestation, à St-Hilaire, d'un contrebandier nommé Doisy Jean-Baptiste, âgé de 46 ans, soupçonné d'assassinat.

Doisy, qui est écroué à la prison de Cambrai, est bien, en effet, accusé d'être l'auteur de la mort de cet employé et de graves soupçons pèsent sur lui.

— BOULOGNE. — Le train de marchandises, n° 388, venant de Calais, a déraillé dimanche en entrant dans la gare de Boulogne, près du passage à niveau. Personne n'a été blessé.

— DOULAI. — On lit dans l'Indépendant de Douai: « On écrit de Lille à l'Événement: « M. Francisque Rive, député du centre droit constitutionnel, pour le département de l'Ain, à l'Assemblée nationale, et procureur général à Douai par la grâce de M. Dufaure, a compris que sa situation n'était plus possible après les preuves de dévouement et de zèle qu'il a données au clericalisme. »

Il se retirera, croit-on, avant le moment d'appliquer les décrets du 29 mars. Si nos renseignements sont exacts, il entrerait dans une administration financière. »

Nos renseignements particuliers nous font croire que cette information est, sinon inexacte, au moins prématurée.

— La Gazette de Douai annonce qu'un groupe d'instituteurs laïques ont fait une démarche près de M. Carré, inspecteur d'Académie, pour demander qu'il leur fût délivrés des certificats d'études primaires, après leur passage à l'école normale départementale, après les examens portés sur les mêmes épreuves, passés devant le même jury.

Les instituteurs laïques eux-mêmes ont donc tenu à protester contre le fonctionnement actuel de l'institution.

— ROSIÈRES. — Les électeurs du canton de Rosières (Somme), sont convoqués pour le dimanche 4 juillet, à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Dumont, démissionnaire.

— HAZEBROUCK. — Le Conseil municipal d'Hazebrouck, dans sa séance d'hier soir, a décidé que la fête nationale du 14 juillet sera célébrée à Hazebrouck.

— ANZIN. — La brigade ambulante de douaniers d'Anzin, a arrêté un contrebandier à Hem-Lenglet, avec onze chiens chargés de tabac. A six heures du matin, les douaniers entraient à Cambrai avec leur capture.

— ARMENTIÈRES. — Mardi, vers onze heures du soir, on a retiré de la Vys le cadavre de la jeune Marie Lesguillier, âgée de 10 ans.

Elle était sortie vers la brume pour jouer sur les bords de la rivière qui passe devant la demeure de ses parents. On croit qu'elle est tombée à l'eau en s'enfuyant sur une planche qui reliait un bateau avec la rive. La mort est accidentelle, pense-t-on. Le corps porte seulement quelques éraflures aux cuisses produites sans doute par la planche d'où sera tombée la petite Lesguillier.

— SAINT-SAUVÉ. — Par arrêté du 15 juin, M. Joseph-Chéri Bosc, précédemment receveur de navigation dans le Loiret, est nommé receveur ruraliste à St-Sauvé.

États-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 14 juin. — Angèle Doutheigne, rue de la Cour, 23 ans, Drôleurs. — Marie Maurau, rue Labrousse, 27 ans, Paul Concinck, rue du Chemin 72. — Hector Willbaut, boulevard d'Halluin, école communale. — Auguste Malfait, rue du Quai, cour Malagie, 14. — Albert Hurel, rue du Bois, cour Tiers, 2. — Julie Castel, rue de la Paix, 1.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 14 juin. — Isidore Pollet, 4 mois, rue Archimède, 76. — Ernest Cawaert, 1 an, rue de la Basse-Masurel, cour Agache, rue de l'Espérance, 68 ans, sans profession, rue de l'Épée, 22. — Floré Decottignies, rue du Tilleul, maison Lanier. — Charles Demyetore, 1 an, Hôtel-Dieu.

MARIAGES du 14 juin. — Charles Diebroucke, 25 ans, tisserand, et Marie Werwee, 23 ans, tisseuse. — Alphonse Lhermoild, 28 ans, tourneur, et Marie Lallemand, 23 ans, ourdisseuse. — Henri Debraene, 23 ans, corroyeur, et Marie Nuttin, 25 ans, bobineuse. — Auguste Eckman, 22 ans, tisserand, et Jeanne Bachant, 18 ans, soigneuse. — Charles Bevernage, 42 ans, charbonnier, et Marie Delahaie, 40 ans, journalière.

Convois funèbres et Obits. — Les amis et connaissances de la famille DECOITIGNIES-CHAMBERT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu d'avis, sont priés de considérer le présent avis comme celui de la famille.

— Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme un tenant lieu.

— Les VIGILES seront chantées le mercredi 16, à 6 heures 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Paillère, 4.

Un ORBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église de Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 17 juin 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de M. Alfred-Jean-Baptiste-Gustave SCREPEL, époux de dame Claire SCREPEL, décédé à Roubaix, le 14 mai 1880, à l'âge de 40 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme un tenant lieu.

MARCHÉ AUX GRAINS du 16 juin. (Bulletin commercial). — Nous avons aujourd'hui 650 hectolitres à notre marché. La vente en a été lente aux prix de la semaine dernière.

Les farines sont généralement tenues à 42 fr. en boulangerie. — CASQUONS. — La femme Bricourt avait la mauvaise habitude de mettre couché avec elle un petit enfant âgé de six semaines. Dimanche, en se levant, elle le trouva mort. Il avait été asphyxié.

— COUNSEUR. — La reprise des travaux des ouvriers pendulaires a eu lieu lundi dans la section de Counseur. La grève, commencée le 3 mai, a donc duré plus d'un mois.

La démarche que les patrons de la section de Jeumont ont faite près des ouvriers n'ayant abouti à rien, la grève se continue de ce côté.

— HAUSSE. — Il y a environ 6 mois nous avons rapporté qu'un employé des contributions indirectes avait été trouvé pendu à Haussay; on ne savait si sa mort devait être attribuée à un suicide ou à un crime. Dernièrement quelques journaux annonçaient l'arrestation, à St-Hilaire, d'un contrebandier nommé Doisy Jean-Baptiste, âgé de 46 ans, soupçonné d'assassinat.

Doisy, qui est écroué à la prison de Cambrai, est bien, en effet, accusé d'être l'auteur de la mort de cet employé et de graves soupçons pèsent sur lui.

— BOULOGNE. — Le train de marchandises, n° 388, venant de Calais, a déraillé dimanche en entrant dans la gare de Boulogne, près du passage à niveau. Personne n'a été blessé.

— DOULAI. — On lit dans l'Indépendant de Douai: « On écrit de Lille à l'Événement: « M. Francisque Rive, député du centre droit constitutionnel, pour le département de l'Ain, à l'Assemblée nationale, et procureur général à Douai par la grâce de M. Dufaure, a compris que sa situation n'était plus possible après les preuves de dévouement et de zèle qu'il a données au clericalisme. »

Il se retirera, croit-on, avant le moment d'appliquer les décrets du 29 mars. Si nos renseignements sont exacts, il entrerait dans une administration financière. »

Nos renseignements particuliers nous font croire que cette information est, sinon inexacte, au moins prématurée.

— La Gazette de Douai annonce qu'un groupe d'instituteurs laïques ont fait une démarche près de M. Carré, inspecteur d'Académie, pour demander qu'il leur fût délivrés des certificats d'études primaires, après leur passage à l'école normale départementale, après les examens portés sur les mêmes épreuves, passés devant le même jury.

Les instituteurs laïques eux-mêmes ont donc tenu à protester contre le fonctionnement actuel de l'institution.

— ROSIÈRES. — Les électeurs du canton de Rosières (Somme), sont convoqués pour le dimanche 4 juillet, à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Dumont, démissionnaire.

— HAZEBROUCK. — Le Conseil municipal d'Hazebrouck, dans sa séance d'hier soir, a décidé que la fête nationale du 14 juillet sera célébrée à Hazebrouck.

— ANZIN. — La brigade ambulante de douaniers d'Anzin, a arrêté un contrebandier à Hem-Lenglet, avec onze chiens chargés de tabac. A six heures du matin, les douaniers entraient à Cambrai avec leur capture.

— ARMENTIÈRES. — Mardi, vers onze heures du soir, on a retiré de la Vys le cadavre de la jeune Marie Lesguillier, âgée de 10 ans.

Elle était sortie vers la brume pour jouer sur les bords de la rivière qui passe devant la demeure de ses parents. On croit qu'elle est tombée à l'eau en s'enfuyant sur une planche qui reliait un bateau avec la rive. La mort est accidentelle, pense-t-on. Le corps porte seulement quelques éraflures aux cuisses produites sans doute par la planche d'où sera tombée la petite Lesguillier.

— SAINT-SAUVÉ. — Par arrêté du 15 juin, M. Joseph-Chéri Bosc, précédemment receveur de navigation dans le Loiret, est nommé receveur ruraliste à St-Sauvé.

États-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 14 juin. — Angèle Doutheigne, rue de la Cour, 23 ans, Drôleurs. — Marie Maurau, rue Labrousse, 27 ans, Paul Concinck, rue du Chemin 72. — Hector Willbaut, boulevard d'Halluin, école communale. — Auguste Malfait, rue du Quai, cour Malagie, 14. — Albert Hurel, rue du Bois, cour Tiers, 2. — Julie Castel, rue de la Paix, 1.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 14 juin. — Isidore Pollet, 4 mois, rue Archimède, 76. — Ernest Cawaert, 1 an, rue de la Basse-Masurel, cour Agache, rue de l'Espérance, 68 ans, sans profession, rue de l'Épée, 22. — Floré Decottignies, rue du Tilleul, maison Lanier. — Charles Demyetore, 1 an, Hôtel-Dieu.

MARIAGES du 14 juin. — Charles Diebroucke, 25 ans, tisserand, et Marie Werwee, 23 ans, tisseuse. — Alphonse Lhermoild, 28 ans, tourneur, et Marie Lallemand, 23 ans, ourdisseuse. — Henri Debraene, 23 ans, corroyeur, et Marie Nuttin, 25 ans, bobineuse. — Auguste Eckman, 22 ans, tisserand, et Jeanne Bachant, 18 ans, soigneuse. — Charles Bevernage, 42 ans, charbonnier, et Marie Delahaie, 40 ans, journalière.

Convois funèbres et Obits. — Les amis et connaissances de la famille DECOITIGNIES-CHAMBERT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu d'avis, sont priés de considérer le présent avis comme celui de la famille.

— Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme un tenant lieu.

— Les VIGILES seront chantées le mercredi 16, à 6 heures 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Paillère, 4.

Un ORBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église de Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 17 juin 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de M. Alfred-Jean-Baptiste-Gustave SCREPEL, époux de dame Claire SCREPEL, décédé à Roubaix, le 14 mai 1880, à l'âge de 40 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme un tenant lieu.

On mande de Beauvais à la Lanterne, (15 juin, 6 h. 50 soir): « Les débats vont commencer demain. Estore, interné depuis le 1er juin dans la maison de Beauvais, se plaint d'être mal installé. Il cause peu, est très calme, compte un acquittement en cour d'assises et espère qu'il en sera quitte pour être traduit en police correctionnelle. 18 témoins à charge. 20 à décharge.

NOUVELLES DU MATIN

LA QUESTION DE L'AMNISTIE. — On assure que si l'extrême-gauche ou l'Union républicaine prend l'initiative d'une proposition d'amnistie, le gouvernement répondra que, conformément à la déclaration de M. de Freycinet, il étudie la question de savoir si le moment est venu de prendre l'initiative de cette mesure, mais qu'en présence des sentiments de la gauche et du centre gauche du Sénat, poser la question serait soulever un conflit entre les deux Chambres.

Ce rôle n'appartient pas au gouvernement.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du Journal Officiel d'aujourd'hui.

— Décret nommant le directeur du cabinet et du personnel.

— Décrets convoquant les électeurs des cantons de Châteauveuf (Finistère), Châteauveuf (Indre) et de Bastres (Tarn) à l'effet de nommer des conseillers généraux.

— Décrets convoquant les électeurs des cantons d'Albertville (Savoie) et de Rosières (Somme) à l'effet de nommer des conseillers d'arrondissement.

— Arrêté concernant le concours pour l'obtention de bourses de doctorat dans les facultés de médecine.

— Arrêté concernant le concours pour l'obtention de bourses de pharmacie.

LA SANTE DE ROCHEFORT. — M. Henri Rochefort quoique à peu près rétabli, était souffrant encore, il y a deux jours, de sa blessure.

— Un décret, assure le Journal Officiel, par lequel, au lieu de deux ministères de l'Intérieur, il n'y aura qu'un seul, nommé directeur du cabinet et du personnel au ministère de l'Intérieur et des cultes.

GRACIES. — Un décret, assure le Journal Officiel, par lequel, tous les condamnés, coutumaces ou non, sauf une soixantaine, car la grâce de MM. Jules Ferry et de Freycinet n'est pas même plénière.

On lit dans le Voltaire: « Quant aux grâces que, dans certains cercles parlementaires, on considère comme devant remplacer avec avantage l'amnistie plénière de l'aveu de tous les hommes politiques sérieux, elles ne feraient qu'aggraver la situation. »

MOUVEMENT DIPLOMATIQUE. — Voici les noms de douze attachés d'ambassade qui viennent d'être nommés secrétaires de 3e classe: MM. Bérard, Schlumberger, Goury du Roslan, Blondel, Calvet-Rognat, de Ségur d'Aguesseau, de Pontbriant, de la Roche-Aymon, de la Roche-Aymon, de Magry et de Sercy.

LE REGIME DISCIPLINAIRE DE LA NOUVELLE-GALEDONIE. — Le Mot d'Ordre annonce que M. Alph. Humbert, qui subit actuellement une peine de six mois de prison pour avoir qualifié la justice de son pays, la Grèce, d'impie, a été révoqué de sa fonction de directeur de la Nouvelle-Galedonie.

DISCOURS DE M. DEPEYRE. — Hier soir a eu lieu, dans les salons de l'Étoile, avenue de Wagram, une réunion privée, provoquée par un groupe d'habitants du 16e arrondissement.

Dans cette réunion, présidée par M. le duc de Brogny, ancien garde des sceaux, a prononcé un discours sur les lois existantes. A propos des persécutions gouvernementales et notamment de la récitation mesurée par laquelle le ministre de la guerre défend aux soldats de prendre part à suivre les services religieux, l'orateur a cité le nom d'un sergent d'un régiment de ligne, qui a mieux aimé retourner en enfant de chœur que de l'exposer à être élevé sans religion. Un soldat de la garde républicaine en a fait tout autant. Ces deux exemples, cités par M. Depeyre, ont obtenu un immense succès d'applaudissements.

Trois mille cinq cents personnes environ assistaient à cette réunion. On remarquait au milieu de la foule: MM. Chesselong, Emile Olivier, le baron Reille, Keller, de Mackau, Binlier, Davrille des Essarts, Oscar de Vallée, Buffet, d'Arjuzon, le comte de Riancy, Hambeaux, etc., etc.

Après le discours de M. Depeyre, le président M. le duc de Brogny, a proposé de voter à une résolution critique des actes du gouvernement, son système de persécutions continuelles, et blâmant énergiquement ses attentats à la liberté des citoyens.

Le duc de Brogny a répondu que cette motion a été votée à l'unanimité.

REUNION ELECTORALE A PARIS. — Hier à eu lieu, salle Gradaud, une importante réunion de électeurs municipaux du quartier du Père-Lachaise.

Le bureau était composé des citoyens Picbon, président; Réquier et Trinquet fils, assesseurs; Paul, secrétaire.

Le citoyen Trinquet a adressé des remerciements aux électeurs qui, en votant pour son père, ont voté non pour une personnalité, mais pour l'amnistie plénière et entière. Les candidats qui ont été élus, ont été mis au voix, et a été acclamé à l'unanimité.

PETITE BOURSE DU 15 JUILLET. — 3 0/0 86 50, 52. — 5 0/0 119,85, 82. — Italien 87, 87. — Florin 77 1/2. — Russe 96 15/16, 97, 96 7/8. — Oriental 61 7/16. — Turc 11, 37, 11, 25. — Banque ottomane, 548, 42. — Egypte 500. — Florin 77 1/2. — Hongrois 97, 96 13/16. — Extérieur 18 1/2.

Lourd.

Dépêches Télégraphiques. — UNE GRÈVE TERMINÉE. — Ganges (Hérault), 15 juin. — La grève des ouvrières filuses, qui durait depuis un mois, est terminée.

La réduction mutuelle et simultanée des armements européens.

M. Gladstone fait ressortir les grandes opérations accomplies en Europe depuis trente années, par le moyen, si triste et si déplorable, mais quelquefois nécessaire de la guerre.

La guerre a favorisé la durée de la paix, l'unification de l'Italie en une grande nationalité, la réorganisation de l'Empire Allemand.